

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 24 avril 2018, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M ^{me} Manon Villeneuve,	vice-présidente
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M ^{me} Martine Renaud,	commissaire
M ^{me} Annie Taillon,	commissaire-parent

les membres du comité exécutif et formant quorum. M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale, M. René Brisson, directeur général adjoint, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M. Sébastien Tardif, directeur général adjoint sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la Loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M. Martin Reid a motivé son absence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 18 h 30.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1934/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2018.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1935/SSGC)

M^{me} Martine Renaud, commissaire, **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2018.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCE-1936/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Construction d'une nouvelle école primaire à Saint-Hippolyte;
8. Réfection de la toiture à l'école Dubois;
9. Réfection partielle de la toiture, remplacement des systèmes d'interphone et d'alarme incendie et enlèvement du réservoir de mazout à l'école des Hautbois;
10. Réfection partielle de la toiture à l'École polyvalente Saint-Jérôme;
11. Remplacement des fenêtres, réfection de la maçonnerie et d'une marquise et travaux connexes à l'école Saint-Jean-Baptiste;
12. Remplacement des éléments de chauffage à l'eau, ajout de soupapes de contrôle et autres travaux connexes à l'école alternative de la Fourmilière;
13. Travaux de réfection de pavage dans les établissements de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN);
14. Assainissement de systèmes de ventilation dans sept (7) écoles de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN);
15. Réaménagement du Service des ressources matérielles;
16. Concession alimentaire - Adoption des prix de vente des aliments pour l'année scolaire 2018- 2019;
17. Questions diverses;
18. Levée de l'assemblée.

Le président est autorisé à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE À SAINT-HIPPOLYTE (RCE-1937/SRM)

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) a reçu du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (maintenant appelé ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur) l'autorisation de construire une nouvelle école primaire à Saint-Hippolyte.

CONSIDÉRANT QUE la firme d'architectes Birtz Bastien Beaudoin Laforest Architectes (BBBL) inc. et que les firmes d'ingénieurs GBI inc. et Cima+ ont préparé les plans et devis pour soumissions;

CONSIDÉRANT QUE les responsables du Service des ressources matérielles ont procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 17380-001) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 12 avril 2018 à 14 h;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la compagnie Tisseur inc. de Val-David, au montant forfaitaire de 13 784 000 \$, avant les taxes, a été jugée la plus basse conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 13 avril 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation des responsables du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lison Girard, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de construction d'une école primaire à Saint-Hippolyte à l'entreprise Tisseur inc. de Val-David au montant forfaitaire de 13 784 000 \$, avant les taxes.
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

RÉFECTION DE LA TOITURE À L'ÉCOLE DUBOIS (RCE-1938/SRM)

CONSIDÉRANT QUE la firme Steven Carey architecte inc. a préparé les plans et devis pour soumissions;

CONSIDÉRANT QUE les responsables du Service des ressources matérielles ont procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 17380-030) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 27 mars 2018 à 14 h ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la compagnie Toitures V. Perreault de Blainville, au montant forfaitaire de 159 123 \$, avant les taxes, a été jugée la plus basse conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 27 mars 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation des responsables du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de réfection de la toiture à l'école Dubois à l'entreprise Toitures V. Perreault de Blainville au montant forfaitaire de 159 123 \$, avant les taxes.
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

RÉFECTION PARTIELLE DE LA TOITURE, REMPLACEMENT DES SYSTÈMES D'INTERPHONE ET D'ALARME INCENDIE ET ENLÈVEMENT DU RÉSERVOIR DE MAZOUT À L'ÉCOLE DES HAUTOIS (RCE-1939/SRM)

CONSIDÉRANT QUE la firme Hébert Zurita Danis Smith Architectes a préparé les plans et devis pour soumissions;

CONSIDÉRANT QUE les responsables du Service des ressources matérielles ont procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 17380-031) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 9 avril 2018 à 14 h ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la compagnie Groupe Cirtech inc. de Charette, au montant forfaitaire de 586 025,00 \$, avant les taxes, a été jugée la plus basse conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 11 avril 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation des responsables du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Martine Renaud, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de réfection partielle de la toiture, de remplacement des systèmes d'interphone et d'alarme incendie et d'enlèvement du réservoir de mazout à l'école des Hautbois à l'entreprise Groupe Cirtech inc. de Charrette au montant forfaitaire de 586 025 \$, avant les taxes.
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

RÉFECTION PARTIELLE DE LA TOITURE À L'ÉCOLE POLYVALENTE SAINT-JÉRÔME (RCE-1940/SRM)

CONSIDÉRANT QUE la firme Steven Carey architecte inc. a préparé les plans et devis pour soumissions;

CONSIDÉRANT QUE les responsables du Service des ressources matérielles ont procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 17380-032) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 28 mars 2018 à 14 h ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la compagnie Les Toitures Techni-Toit (9165-1364 Québec inc.) de Drummondville au montant forfaitaire de 496 800 \$, avant les taxes, a été jugée la plus basse conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 28 mars 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation des responsables du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lison Girard, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de réfection partielle de la toiture à l'École polyvalente Saint-Jérôme à l'entreprise Les Toitures Techni-Toit (9165-1364 Québec inc.) de Drummondville au montant forfaitaire de 496 800 \$, avant les taxes.
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

REPLACEMENT DES FENÊTRES, RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE ET D'UNE MARQUISE ET TRAVAUX CONNEXES À L'ÉCOLE SAINT-JEAN-BAPTISTE (RCE-1941/SRM)

CONSIDÉRANT QUE la firme d'architecte Steven Carey architecte inc. a préparé les plans et devis d'architecture pour soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie DWB a préparé les plans et devis de structure et de mécanique pour soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie Technélect Conseil a préparé les plans et devis d'électricité pour soumissions;

CONSIDÉRANT QUE les responsables du Service des ressources matérielles ont procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 17380-036) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 3 avril 2018 à 14 h;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la compagnie Éliane Construction de Mirabel, au montant forfaitaire de 478 630 \$, avant les taxes, a été jugée la plus basse conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 5 avril 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation des responsables du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de remplacement des fenêtres, réfection de la maçonnerie et d'une marquise et travaux connexes à l'école Saint-Jean-Baptiste à l'entreprise Éliane Construction de Mirabel au montant forfaitaire de 478 630 \$, avant les taxes.
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

REPLACEMENT DES ÉLÉMENTS DE CHAUFFAGE À L'EAU, AJOUT DE SOUPAPES DE CONTRÔLE ET AUTRES TRAVAUX CONNEXES À L'ÉCOLE ALTERNATIVE DE LA FOURMILIÈRE (RCE-1942/SRM)

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie Bouthillette Parizeau a préparé les plans et devis de mécanique et d'électricité pour soumissions;

CONSIDÉRANT QUE les responsables du Service des ressources matérielles ont procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 17380-038) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 3 avril 2018 à 14 h;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la compagnie L'Heureux Mongeau J.C. Lauzon (9106-4154 Québec inc.) de Montréal au montant forfaitaire de 169 500 \$, avant les taxes, a été jugée la plus basse conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 6 avril 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation des responsables du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lison Girard, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de remplacement des éléments de chauffage à l'eau, ajout de soupapes de contrôle et autres travaux connexes à l'école alternative de la Fourmière à l'entreprise L'Heureux Mongeau J.C. Lauzon (9106-4154 Québec inc.) de Montréal au montant forfaitaire de 169 500 \$, avant les taxes.
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (CSRDN) (RCE-1943/SRM)

CONSIDÉRANT QUE les responsables du Service des ressources matérielles ont procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 17380-048) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 16 mars 2018 à 14 h ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la compagnie Pavage Laurentien de Saint-Jérôme, au montant forfaitaire de 223 450 \$, avant les taxes, a été jugée la plus basse conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation des responsables du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Martine Renaud, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de travaux de réfection de pavage dans les établissements de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) à l'entreprise Pavage Laurentien de Saint-Jérôme au montant forfaitaire de 223 450 \$, avant les taxes.
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

ASSAINISSEMENT DE SYSTÈMES DE VENTILATION DANS SEPT (7) ÉCOLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (CSRDN) (RCE-1944/SRM)

CONSIDÉRANT QUE la firme Gesfor a préparé les plans et devis pour soumissions;

CONSIDÉRANT QUE les responsables du Service des ressources matérielles ont procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 17380-059) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu :

- Lot #3 : le 21 mars 2018 à 14 h;
- Lot #4 : le 22 mars 2018 à 14 h;

CONSIDÉRANT QUE la soumission :

- Du lot #3 de la compagnie Biovac Système inc. de Montréal, au montant forfaitaire de 142 998 \$, avant les taxes, a été jugée la plus basse conforme;
- Du lot #4 de la compagnie Biovac Système inc. de Montréal, au montant forfaitaire de 170 910 \$, avant les taxes, a été jugée la plus basse conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 9 avril 2018 ;

CONSIDÉRANT la recommandation des responsables du Service des ressources matérielles;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Martine Renaud, commissaire :

- A) D'accorder le contrat d'assainissement de systèmes de ventilation dans sept (7) écoles de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) à l'entreprise Biovac Système inc. de Montréal au montant forfaitaire de 313 908 \$, avant les taxes.
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

RÉAMÉNAGEMENT DU SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES (RCE-1945/SRM)

CONSIDÉRANT QUE la firme Viau Bastien Gosselin Architectes a préparé les plans et devis pour soumissions;

CONSIDÉRANT QUE les responsables du Service des ressources matérielles ont procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 17380-065) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 13 avril à 14 h;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la compagnie Éliane Construction inc. de Mirabel au montant forfaitaire de 121 245 \$, avant les taxes, a été jugée la plus basse conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 13 avril 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation des responsables du Service des ressources matérielles;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de réaménagement du Service des ressources matérielles à l'entreprise Éliane Construction inc. de Mirabel au montant forfaitaire de 121 245 \$, avant les taxes.
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

CONCESSION ALIMENTAIRE - ADOPTION DES PRIX DE VENTE DES ALIMENTS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018- 2019 (RCE-1946/SSGC)

CONSIDÉRANT les ententes contractuelles intervenues entre la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et ses concessionnaires;

CONSIDÉRANT la hausse marquée du salaire minimum effective au 1^{er} mai 2018 ainsi que les améliorations prévues des conditions de travail au niveau des vacances et des congés payés;

CONSIDÉRANT la hausse des prix des aliments de 2,1 %;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard, commissaire, d'approuver les prix de vente des aliments offerts par les concessions alimentaires des écoles primaires et secondaires et des centres de la commission scolaire en tenant compte des éléments plus haut exposés à la présente résolution, et ce, pour l'année scolaire 2018-2019 ci-après au long détaillés :

Aliments	Format	Commission scolaire de la Rivière-du-Nord 2018-2019
Soupe et biscuits soda	170 ml	1,15 \$
Soupe et biscuits soda	285 ml	1,50 \$
Met principal au primaire	unité	3,95 \$
Met principal au sec. et centre	unité	4,45 \$
Salade repas	55 gr. de protides	4,45 \$
Légumes cuits/riz ou substitut	125 ml	0,85 \$
Crudités	130 gr.	1,50 \$
Salade pâtes	150 ml	1,25 \$
Salade végétarienne	350 ml	2,95 \$
Salade végétarienne	150 ml	1,95 \$
Salade César santé	350 ml	3,50 \$
Salade César santé	150 ml	2,50 \$
Pain et margarine	55 gr./ 7 gr.	0,85 \$
Sandwich gourmet	75 gr. de protides	3,50 \$
Sandwich œufs, fromage	45 gr. de protides	3,00 \$
Sandwich jambon, poulet	45 gr. de protides	3,00 \$
Salade de fruits	125 ml	1,30 \$
Compote de fruits	113 gr / 125	1,30 \$
Gelée avec fruits	125 ml	1,30 \$
Pouding au lait	125 ml	1,30 \$
Dessert du jour	6cm x 8cm x 5cm	1,30 \$
Fruits frais	moyen/unité	1,30 \$
Assiette de fruits frais (en saison)	unité	1,30 \$
Jus de fruits pur 100 %	200 ml	1,25 \$
Jus de fruits pur 100 %	300 ml	1,75 \$
Jus Dole pur 100 %	340 ml	1,85 \$
Jus de fruits pur 100 %	355 ml	2,75 \$
Lait nature 2 %	200 ml	1,25 \$
Lait nature 2 %	500 ml	1,75 \$
Lait au chocolat 1 %	200 ml	1,35 \$
Lait au chocolat 1 %	500 ml	2,45 \$
Lait moustache saveurs variées	375 ml	2,60 \$
Lait de soya saveurs assorties	200 ml	1,75 \$
Lait moustache saveurs variées	200 ml	1,65 \$
Eau Perrier	500 ml	2,35 \$
Yogourt, saveurs variées	100 gr.	1,25 \$
Yogourt à boire	200 ml	1,60 \$
Yogourt tube	60 gr.	1,20 \$
Fromage en portion individuelle	20 à 30 gr.	1,20 \$
Fromage en portion Philadelphia	18 gr.	0,70 \$
Fromage et raisins	85 gr.	1,85 \$
Fromage en grains	120 gr.	2,00 \$
Pizza bruschetta et fromage	8 cm x 12 cm	2,90 \$
Biscuit Praeventia 70 %	30 gr.	1,45 \$
Barre granola biologique	24 gr.	1,00 \$
Craquelins et fromage	22 gr.	1,35 \$
Cherrios multigrains	20 gr.	1,35 \$
Cherrios multigrains	5 gr.	0,30 \$
Mini-craquelins au fromage	14 gr.	0,75 \$
Fromage à la crème avec bagel	18 gr./ 90 gr.	2,50 \$
Crème glacée/sundae, barre sorbet	100 ml	1,35 \$
Grissol	20 gr.	0,30 \$
Raisins secs	14 gr.	0,30 \$
Biscuits soda/Melba	pqt de 2	0,30 \$
Mais grillé	48 gr.	1,50 \$
Galette maison à l'avoine	50 gr.	1,30 \$
Galette pépites chocolat 70 %	80 gr	1,60 \$
Galette à la farine d'avoine	80 gr.	1,40 \$
Galette de riz soufflé	14 gr.	0,45 \$
Mini-pouding congelé	25 ml	0,35 \$
Muffin à base de céréales	125 gr.	1,90 \$
Muffin à base de céréales bris. 70 %	125 gr.	2,05 \$
Muffin à base de céréales	85 gr.	1,30 \$
Dessert à la carte	Unité	2,00 \$
Comptoir à salade	100 gr.	1,70 \$
Condiments variés, en portion	unité	0,25 \$
Margarine en portion	7 gr.	0,25 \$
Yo-cé (yogourt-fruits-céréales)	260 ml	2,70 \$
Yo-cé et brisures de chocolat 70 %	260 ml	3,00 \$
Eau de source	500 ml	1,15 \$
Assiette mono-usage 9"	unité	0,15 \$
Articles mono-usage	unité	0,10 \$

Prix de vente pour les distributrices automatiques (centre administratif et centre pour les adultes)

Aliments	Format	Commission scolaire de la Rivière-du-Nord 2018-2019
Jus Dole 100 % pur	340 ml	1,85 \$
Jus Dole 100 % pur	355 ml	2,85 \$
Croustilles santé assorties	40 gr.	1,85 \$
Barre de chocolat 70 %	unité	1,95 \$
Café	170 ml	1,00 \$
Café	260 ml	1,25 \$

Tous les prix indiqués incluent les taxes de vente

Articles vendus au secondaire et centre seulement

Aliments	Format	Commission scolaire de la Rivière-du-Nord 2018-2019
Rôties beurre	2 tranches/pain	1,35 \$
Rôties confiture ou beurre d'arachide	2 tranches/pain	2,00 \$
Rôties fromage	2 tranches/pain	2,30 \$
Rôties tomate	2 tranches/pain	2,10 \$
Rôties viande	2 tranches/pain	2,40 \$
Rôties viande - fromage	2 tranches/pain	3,50 \$
Bagel nature	1 unité	2,00 \$
Bagel fromage Philadelphia	1 unité	2,50 \$
Bagel confiture ou beurre d'arachide	1 unité	2,45 \$
Bagel fromage	1 unité	2,45 \$
Bagel viande	1 unité	3,05 \$
Pomme de terre au four	125 ml	1,45 \$
Cornet de crème glacée	120 ml	1,85 \$
Danoise cerises/yogourt grec	115 gr.	1,95 \$
Brioche	105 gr.	1,95 \$
Multigrains savoureux	43 gr.	1,50 \$
Croustilles aux légumes	38 gr	1,95 \$
Eau saveurs	500 ml	1,85 \$
Panini au poulet mariné	100 gr. de protides	5,15 \$
Pain rond jambon et fromage	100 gr. de protides	4,60 \$
Pain plat dinde	100 gr. de protides	3,85 \$
Sushis assortis	9 morceaux	7,35 \$
Coq du matin « muffin anglais »	unité	4,35 \$
Coq du matin « bage l »	unité	4,35 \$
Coq du matin « croissant »	unité	4,35 \$
Craquelins cuits au four	50 gr.	1,50 \$
Café	228 ml	1,00 \$
Café	342 ml	1,60 \$
Café	456 ml	1,90 \$
Thé, tisane	sachet	1,00 \$

Adopté

QUESTIONS DIVERSES

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (RCE-1947/SSGC)

M^{me} Lison Girard, commissaire, PROPOSE la levée de la séance. Il est 18 h 55.

Adopté

Président

Secrétaire